PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 7 décembre 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 7 décembre 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :	Évans Potvin	Richard Lapointe
	Sylvain Lavoie	Lévis Duchesne
	Martin Voyer	André Fortin

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 288.12.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
- 4.1.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.
- 4.1.3. Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
- 4.1.4. Adoption du règlement n° 179-2015 concernant la politique d'achat de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement n° 13-99.
- 4.1.5. Adoption du règlement n° 180-2015 – Règlement de délégation à l'administration municipale du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et abrogeant le règlement n° 14-99.
- 4.1.6. Adoption du règlement n° 181-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement n° 71-2008.
- 4.1.7. Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2016 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2016.
- 4.1.8. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles - année 2016.
- 4.1.9. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration – année 2016.
- 4.1.10. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour le réseau de distribution d'eau potable – année 2016.
- 4.1.11. Avis de motion – Règlement fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne – année 2016.
- 4.1.12. Modification politique d'intervention en matière de développement économique.
- 4.1.13. Dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

4.2. Gestion du territoire :
   4.2.1. Octroi d'un contrat Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs géomètres – Régularisation des titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire non-rénové de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
   4.2.2. Demande de subvention ministère des Transports du Québec – Chemins à double vocation.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
   4.3.1. Octroi d'un contrat – Entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine et attribution d'un contrat de travaux de réfection concernant la Véloroute des bleuets dans le secteur Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
   4.3.2. Autorisation d'une activité en vertu du règlement 1000-07 – Activité extérieure sur l'histoire des lutins.
   4.3.3. Autorisation d'affichage à l'aréna municipal dans le cadre de la campagne provinciale de la prévention du suicide.
   4.3.4. Octroi d'un contrat à Environnement CA – Demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'une plate-forme de plongée sous-marine au lac Vouzier.
   4.3.5. Octroi de contrats – Réalisation d'une étude de concept et d'une analyse de sols pour projet de l'arboretum - Phase 9.
   4.3.6. Octroi d'une contribution financière pour le service de la Popote roulante.
   4.3.7. Versement de bourses dans le cadre du programme d'aide à l'élite 2014-2015.
   4.3.8. Modification résolution n° 268.10.2015 concernant le dépôt d'un projet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2015 – Aménagement et développement d'un concept pour la relocalisation du site de plongée sous-marine au lac Vouzier.

4.4. Rapport des activités du conseil :
   4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.
   4.4.2. Motion de félicitations aux Lauréats lors du gala de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean Est.
   4.4.3. Motion de félicitations au premier ministre ainsi qu'aux députés élus lors des dernières élections fédérales.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
   6.1 Modification des compensations à verser aux associations de chalets en lien avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.
   6.2 Régie des matières résiduelles – Entente avec Ville de Saguenay

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 289.12.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 290.12.2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 novembre au 7 décembre laquelle totalise la somme de 488 883,72 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier, monsieur Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs Lawrence Potvin, André Fortin, Evans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

4.1.3 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Aux fins de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier, monsieur Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 $.

4.1.4 291.12.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 179-2015 CONCERNANT LA POLITIQUE D'ACHAT DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^{O} 13-99

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le règlement n° 179-2015 concernant la politique d'achat de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement n° 13-99. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 292.12.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 180-2015 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^{O} 14-99

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter le règlement n° 180-2015 – Règlement de délégation à l'administration municipale du pourvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et abrogeant le règlement n° 14-99. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 293.12.2015 ADOPTION DU RÈGLEMENT N^{O} 181-2015 DÉCRÉ-

TANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^{O} 71-2008

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'adopter le règlement n° 181-2015 décrétant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et abrogeant le règlement n° 71-2008. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AYANT POUR L'OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET DE DÉCRÉTER LES TAUX FONCIERS VARIÉS POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement ayant pour l'objet d'établir les prévisions budgétaires 2016 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2016.

4.1.8 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Évans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles – année 2016.

4.1.9 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION – ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2016.

4.1.10 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour le réseau de distribution d'eau potable pour l'année 2016.

4.1.11 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT FIXANT UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE – ANNÉE 2016

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2016.

4.1.12 294.12.2015 MODIFICATION POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne de modifier la politique d'intervention en matière de développement économi-

que adoptée en février 2013 afin de remplacer le 3e paragraphe de l'article 1 par les suivants :

> *Sous réserve du paragraphe suivant, afin d'assurer les crédits nécessaires au programme d'aide financière, la Ville approprie à même son fonds général ou son surplus accumulé la somme de 25 000 $ par année financière.*
>
> *La moyenne annuelle de la valeur totale maximale de l'aide qui peut être accordée en vertu de la présente politique, du programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises et de toute résolution adoptée en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. 47.1, correspond à 0.99 % du total des crédits prévus au budget de la Ville pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci pour l'exercice financier durant lequel le règlement ou la résolution est adopté.*
> *Advenant que cette somme soit insuffisante pour répondre à toutes les demandes, priorité sera accordée aux promoteurs qui auront, les premiers, rempli, signé et déposé leurs documents auprès de l'officier désigné par la Ville.*

Adoptée à l'unanimité

4.1.13 295.12.2015 DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour les années 2016-2019. Ce plan fait partie intégrante du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 296.12.2015 OCTROI D'UN CONTRAT GIRARD TREMBLAY GILBERT ARPENTEURS GÉOMÈTRES – RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LES RUES OCCUPÉES SUR LE TERRITOIRE NON-RÉNOVÉ DE LA VILLE DE METABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

D'octroyer aux arpenteurs géomètres Girard, Tremblay, Gilbert le contrat de procéder à la régularisation des titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire actuellement non-rénové de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et ce, dans le cadre de la réforme cadastrale amorcée en 2013, le tout pour la somme de 19 900 $ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 11 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 297.12.2015 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Considérant que les critères du Programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

Considérant que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

Considérant que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressources transportées	Nbre de camions chargés/an
Route St-André (44840-01)	7,5 km	Bois en longueur	3 500 (approximativement)

A ces causes, monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 7,5 km.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 298.12.2015 ENTENTE AVEC LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉFECTION CONCERNANT LA VÉLOROUTE DES BLEUETS DANS LE SECTEUR MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Considérant la compétence de la MRC Lac-Saint-Jean-Est sur le circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean » (Véloroute des Bleuets), laquelle compétence est actuellement exercée par la MRC de Maria-Chapdelaine en vertu d'une entente entre les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des travaux de réfection majeure de la Véloroute des Bleuets sont requis dans le secteur de Métabetchouan-Lac-à-Croix;

Considérant l'urgence de faire la première phase de ces travaux dès cet automne et les courts délais pour les faire;

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine mandate et autorise la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix à faire effectuer ces travaux;

Considérant les articles 29.5 à 29.7 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 de même que les articles 14.3 à 14.5 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin :

De conclure une entente avec la MRC de Maria-Chapdelaine consistant pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix à prendre en charge la première phase des travaux de réfection de la Véloroute des Bleuets requis dès cet automne dans le secteur de Métabetchouan-Lac-à-Croix, suivant les modalités et conditions suivantes :

a) Que la MRC de Maria-Chapdelaine assume seule la responsabilité de tous les coûts et frais relatifs à la présente entente et à la réalisation desdits travaux et rembourse intégralement la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix et la MRC Lac-Saint-Jean-Est de tels coûts et frais, incluant toute réclamation de quelque nature que ce soit qui pourrait en découler. La MRC de Maria-Chapdelaine dégage la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix de toute responsabilité à cet égard;

b) Que la MRC de Maria-Chapdelaine assume seule toute la responsabilité à l'égard de tous dommages subis par qui que ce soit, résultant de quelque cause et de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement desdits travaux. La MRC de Maria-Chapdelaine dégage la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix de toute responsabilité à cet égard;

c) Que la MRC de Maria-Chapdelaine s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-Croix contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures prises par toute personne en lien direct ou indirect avec lesdits travaux résultant de quelque cause et de quelque nature que ce soit.

D'accorder un contrat de gré à gré à Les Excavations Grandmont inc. relatif aux travaux d'excavation et d'accotement requis dans le cadre de la réfection de la Véloroute des Bleuets dans le secteur de Métabetchouan-Lac-à-Croix, selon l'estimation du temps requis de 74 heures, au taux horaire de 125 $.

Le tout étant conditionnel à l'acceptation des présentes par résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 299.12.2015 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 1000-07 – ACTIVITÉ EXTÉRIEURE SUR L'HISTOIRE DES LUTINS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser un groupe de bénévoles, dont la responsable est madame Nancy Lavoie, à tenir une activité extérieure basée sur l'histoire des lutins de Noël sur le site de la patinoire extérieure du secteur de Lac-à-la-Croix, laquelle activité aura lieu le 12 décembre 2015, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 2015121909 préparé par monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 300.12.2015 AUTORISATION D'AFFICHAGE À L'ARÉNA MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE PROVINCIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer un contrat à intervenir avec KomuRézo pour une stratégie conjointe d'affichage promotionnel au site de l'aréna municipal pour la prévention du suicide. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 301.12.2015 OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA – DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET D'UNE PLATE-FORME DE PLONGÉE SOUS-MARINE AU LAC VOUZIER

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser Environnement CA à procéder à une demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de développement d'une plate-forme de plongée sous-marine au Lac Vouzier, le tout pour la somme de 5 550 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 novembre 2015.

Ce contrat est toutefois conditionnel à la signature de la promesse d'achat de la partie du lot 21A, rang 1, canton de Caron appartenant à la Ferme Rosée s.e.n.c.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 302.12.2015 OCTROI D'UN CONTRAT - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CONCEPT ET D'UNE ANALYSE DE SOLS POUR PROJET DE L'ARBORETUM - PHASE 9.

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer e reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 303.12.2015 OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de verser une contribution financière à l'organisme La Popote roulante des cinq Cantons au cours de l'année 2016 pour le déploiement du service sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix aux conditions suivantes :

- L'aide financière versée sera de 2 $ par habitant à la condition expresse que la contribution de toutes les municipalités participantes soit égale à celle versée (2 $/ habitant);
- Advenant une contribution moindre de l'une des autres municipalités, le conseil se réserve le droit de diminuer sa contribution;
- Le service soit effectif sur le territoire de la municipalité et que toute preuve à cet effet soit déposée.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 304.12.2015 VERSEMENT DE BOURSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE 2014-2015

Considérant le rapport du comité d'analyse sur les candidatures reçues au programme d'aide à l'élite, édition 2014-2015.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de remettre deux bourses totalisant la somme de 2 500 $ aux candidats suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au programme d'aide à l'élite :

- Madame Annabelle Tremblay, patinage artistique : 1 000 $
- Monsieur Keven Bouchard, hockey sur glace 1 500 $

Adoptée à l'unanimité

4.3.8 305.12.2015 MODIFICATION RÉSOLUTION N^{O} 268.10.2015 CONCERNANT LE DÉPÔT D'UN PROJET À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2016 – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'UN CONCEPT POUR LA RELOCALISATION DU SITE DE PLONGÉE SOUS-MARINE AU LAC VOUZIER

Considérant que le total des montants disponibles pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2016 est de 80 994,48 $ et que la somme totale des montants à financer dans le cadre des projets déposés par la ville en lien avec les résolutions numéros 267.10.2015 et 268.10.2015 est de 91 447 $.

A ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix maintienne les projets déposés dans le cadre des résolutions cités précédemment et assume la somme totale de 21 583 $ dans le cadre de l'aménagement et le développement d'un concept pour la relocalisation du site de plongée sous-marine au Lac Vouzier.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité vérification des comptes de la ville
- Rencontres de citoyens
- Réunion Festi-Vélo
- Comité communication
- Comité gestion du territoire
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre avec le conseil d'administration du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Rencontre pour le projet de la Popote roulante
- Rencontre avec l'attaché politique de monsieur Alexandre Cloutier concernant divers dossiers
- Réunion comité consultatif d'urbanisme
- Réunion de la Corporation de développement, commerciale et industrielle
- Comité d'analyse programme d'aide à l'élite
- Représentation gala Chambre de commerce de Lac-St-Jean
- Conseil d'administration du Camp musical
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du secteur sud
- Comité de suivi de la politique familiale et amie des aînés
- Rencontre avec le représentant de l'agence de publicité POLKA
- Comité de quartier secteur Lac-à-la-Croix
- Représentation au souper du Club Eau bois
- Représentation aux soupers des Fêtes de l'Office municipal d'Habitation et de la maison des jeunes
- Dossier des berges – Rio Tinto Alcan
- Dossier de la Véloroute des Bleuets – Passage des motoneiges

4.4.1 306.12.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivants :

Demandeurs	***Demandes***	***Montant prévu au tableau des dons***
Fêtes gourmandes du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Activité-bénéfice 21 janvier 2016	100 $
Chevaliers de Colomb – 3066 Métabetchouan	Contribution financière pour la Guignolée 2015	200 $ pour les deux secteurs
Chevaliers de Colomb – 9841 Lac-à-la-Croix	Contribution financière pour la Guignolée 2015	
École Mgr-Victor Club des Petits Déjeuners	Contribution financière	150 $
Club des Aînés de Métabetchouan	Cocktail d'ouverture soirée du Nouvel An	75 $ et achat de 4 billets pour la somme de 80 $
Club Octogone Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Commandite pour l'achat de bonbons lors du tunnel de l'horreur	100 $
Centre de solidarité international du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Contribution financière Concert du chœur Aquilon	60 $
Prisme culturel	Spectacle Casse-Noisette - 18 décembre	2 billets pour la somme de 250 $
Société Alzheimer de la Sagamie	Appui financier	50 $

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 307.12.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS LORS DU GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN- -EST

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur d'entreprises de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix qui ont remporté les honneurs parmi les finalistes lors du Gala des Lauréats 2015 de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est le 7 novembre dernier.

- Dans la catégorie « Transfert d'entreprise » Coopérative O'Soleil
- Dans la catégorie « Jeune entreprise » Structure Mur à Mur

Adoptée à l'unanimité

4.4.3 308.12.2015 MOTION DE FÉLICITATIONS AU PREMIER MINISTRE AINSI QU'AUX DÉPUTÉS ÉLUS LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Justin Trudeau, élu Premier ministre du Canada, messieurs Denis Lebel et Denis Lemieux et madame Karine Trudel élus députés dans les circonscriptions du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors des élections fédérales du 19 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 309.12.2015 MODIFICATION DE LA COMPENSATION À VERSER AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

Considérant que la compensation à verser pour l'année 2015 aux associations de chalets en lien avec le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés lors de l'adoption de la résolution n° 126.05.2015 a été établie à 14 % pour un kilométrage de 14,98, le tout pour une somme totale à verser de 134 684 $;

Considérant que l'admissibilité de certains chemins a été révisée;

Considérant que le nombre de kilométrages admissible au programme est de 15,78.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'ajuster pour l'année 2015 le pourcentage à 15 % au lieu de 14 % et d'autoriser la somme totale à verser de 142 377 $ au lieu de 134 684 $.

Monsieur le maire, Lawrence Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

6.2 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ENTENTE AVEC VILLE DE SAGUENAY

Demande d'informations sur l'entente que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a signé avec la Ville de Saguenay et les impacts financiers.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Développement de la filière énergétique de la coopérative Val-Éo
- Situation financière du Camp musical du Saguenay Lac-St-Jean

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier